

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00336
Propriétaire(s) : 85-93 Melrose Apartments Inc. (en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Emplacement : 85, (85 A, 85 B, 85 C et 85 D), avenue Melrose
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 2174, plan enr. 201
Zonage : R4H
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir la maison et le garage existants et construire une maison jumelée en longueur de trois étages, abritant deux logements secondaires, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la superficie du lot à 257 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 270 mètres carrés.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale nord à 0,6 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.